

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Moni
bel

16036593

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Huy, le
02 MAR 2016
Le Greffier
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0507.919.516

Dénomination

(en entier) : **Constructions Modernes**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4540 Amay, rue Désiré Léga, 9

Objet de l'acte : Assemblée générale extraordinaire - Démission - Mise à jour des statuts

D'un acte reçu par Renaud GREGOIRE, notaire associé de la société de notaires "Denis GREGOIRE et Renaud GREGOIRE, notaires associés", société civile à forme de SPRL, dont le siège est établi à Moha, rue de Bas-Oha, n°252 A, le 15 février 2016, enregistré à Huy-AA, le 23 février 2016, Référence 5 volume 000, folio 000, case 1532, 4 rôles 0 renvoi, reçu 50 euros, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "Constructions Modernes", il résulte que:

- Démission d'un gérant statutaire - Décharge

Monsieur Grégory DELCOUR a présenté sa démission en qualité de gérant (statutaire) de la présente société.

Après délibération, l'assemblée a accepté la démission de Monsieur Grégory DELCOUR, prénommé, de sa qualité de gérant statutaire, et ce à partir trente et un janvier deux mil seize. L'assemblée a décidé de lui donner décharge des actes accomplis dans le cadre de sa mission.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale a confirmé en qualité de (seul) gérant statutaire de la présente société, pour une durée indéterminée, Monsieur Cyrille BAUM, prénommé, nommé à cette fonction aux termes de l'acte constitutif de la présente société, dûment publié. Le gérant peut valablement engager seul la société sans limitation de sommes. Il est nommé jusqu'à révocation.

- Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a décidé de remplacer l'alinéa 5 de l'article 11 des statuts par le texte suivant :

« Est nommé gérant statutaire pour toute la durée de la société, Monsieur BAUM Cyrille Christophe, né à Brive (France) le vingt octobre mil neuf cent quatre-vingt. »

Le surplus de cet article est inchangé.

- Pouvoirs

L'assemblée a conféré tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme.

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte et des statuts coordonnés.

Renaud GREGOIRE, notaire